

## CONGÉS D'AVRIL : LA POSTE DÉRAPE ET MET LE FEU AUX POUDRES

La Poste ignore-t-ell ses propres règles en matière de pose de congés ? Manifestement non, à lire la note RH du 8 avril.

La Poste entend refuser l'activité partielle pour garde d'enfant durant les congés scolaires et imposer la pose de 15 jours de congés. La Poste ignore-t-elle que ses services ont dégà organisé les tours de congés 2021 ?

La CFDT rappelle que les partenaires sociaux s'étaient entendu pour faciliter le glissement des jours de congés sur les nouvelles dates de vacances scolaires (du 10 au 26 avril 2021) lorsqu'ils avaient déjà prévu leurs congés aux dates initiales des zones B et C. Point.

L'ensemble des services étaient déjà organisés, les managers sont une fois de plus mis en porte-à-faux et les agents victimes de décisions de dernière minute.

La crise sanitaire et ses conséquences sur nos organisations ont éprouvé tous les postières et les postiers. Ils n'ont pas été récompensés à la hauteur de leurs efforts et maintenant on leur demanderait de désorganiser leurs Congés ? ça suffit!

La CFDT demande le retrait immédiat de la note du 8 avril imposant la pose de congés durant les vacances scolaires.



## **F3C CFDT**

47-49 avenue Simon Bolivar

75950 PARIS Cedex 19 Tél.: 01 56 41 54 00 Fax: 01 56 41 54 01 email: f3c@f3c.cfdt.fr www.f3c.cfdt.fr

